

2007-5346 27-FEB-2008

X-CELL 430

MYXOBACTÉRICIDE POUR MOULIN À PAPIER
SOLUTION
COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Bromure de sodium40%

NO. D'HOMOLOGATION 24963 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 910 Litres

JohnsonDiversey Canada, Inc.
2401 Bristol Circle, OAKVILLE, ONTARIO L6H 6P1
No.d'urgence: 1-800-668-7171
Renseignements publics: 1-800-668-7171

MODE D'EMPLOI

Tel que vendu en baril, X-CELL 430 n'est pas une substance microbiocide. X-CELL 430 est formulé pour réagir avec l'acide hypochloreux (HOCl) suite à l'addition de chlore pour former l'agent biocide actif qu'est l'acide hypobromeux. Le produit de réaction assure une activité biocide supérieure au chlore seul, et ce à des doses plus faibles.

APPLICATIONS DANS L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

Ce produit détruit efficacement les dépôts algaires, bactériens et fongiques dans les circuits d'alimentation en eau douce et de mer des usines de pâtes et papiers, dans les systèmes de refroidissement de l'eau, les réseaux de distribution de l'eau, les systèmes d'eau blanche et autres circuits d'eau de fabrication. Traiter l'eau aux endroits de procédé ou le mélange du produit avec l'influent sera uniforme. La fréquence et la durée du traitement dépendra de la gravité du problème. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de procéder au traitement initial.

L'utilisation de X-CELL 430 doit être en proportion du dosage de chlore. Le rapport de mélange usuel est de 3 à 20 grammes de X-CELL 430 par 10 grammes de chlore ou l'équivalent d'hypochlorite de sodium. Ajouter jusqu'à 0,70 kg de ce produit à 10 000 litres d'eau ou 70 parties par million dans le système de façon à obtenir un résidu mesuré pouvant atteindre 5 parties par million de brome, selon les besoins pour maintenir le contrôle du système.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS

Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de sécurité avec coques et des gants de caoutchouc lors de toute manipulation du produit. Éviter de respirer la poussière. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres ententes d'eau en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit.

PREMIERS SOINS: EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Éviter l'alcool.

ÉLIMINATION: CONTENANT SEMI-VRAC:

1. Fermer la valve. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour retourner les contenants semi-vides. 3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. 4. En cas de petits déversements, récupérer le liquide. Absorber les résidus au moyen d'une substance absorbante. Ne jamais déverser dans les cours d'eau. Informer l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit comme indiqué au no. 3.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))